

# **Commune de Vieille-Chapelle - 62136**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 AOUT 2012  
A 20 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 30 JUILLET 2012**

Séance : 06/ 2012

- 11 conseillers présents
  - Mademoiselle PAGES Evelyne absente excusée ayant donné pouvoir à Madame MOREL Dorothée
  - Monsieur CRANKSHAW Freddy absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur DESSE Jean-Michel
  - Monsieur DE JONCKHEERE Alain absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur COLAERT Philippe

L'ordre du jour était le suivant :

- 06 / 2012 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 06 / 2012 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 06 / 2012 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**
- 06 / 2012 / 04- \* - Remboursement location de la salle**
- 06 / 2012 / 05- \* - Avenant au marché de l'Espace Avenir**
- 06 / 2012 / 06- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**
- 06 / 2012 / 07- \* - Questions diverses**
  - Rapport d'activité d'Artois Comm
  - Fonds de concours/Réhabilitation de la salle polyvalente communale
  - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics Rapports des délégataires – année 2011
  - Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais
  - Plan Local d'Urbanisme de LA COUTURE
  - Taxe sur l'électricité (FDE 62)
  - le rapport annuel du SIADEBP
  - la bénédiction de la chapelle Saint Liévin
  - Artois Comm compte-rendu de la réunion plénière du 10 avril 2012

---

## **06 / 2012 / 01- \* - Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame GALLANT Stéphanie se propose pour être secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

---

### **06 / 2012 / 02- \* - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres du conseil s'il y a des remarques à apporter au compte-rendu de la réunion du 03 juillet 2012.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

---

### **06 / 2012 / 03- \* - Compte rendu des délégations du Maire**

Monsieur le Président signale qu'il n'y a pas eu de délégation de signature depuis la réunion du 03 juillet 2012.

---

### **06 / 2012 / 04- \* - Remboursement location de la salle**

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame CLASSEN Frédérique qui demande le remboursement de la location de la salle à la date du 15 septembre 2012, suite à un désistement de nombreux invités. Monsieur le Président signale qu'une retenue de 50 € a été appliquée plusieurs fois en cas d'annulation, il propose aux membres du conseil municipal de faire de même pour Madame CLASSEN et donc de lui rembourser la somme de 34 € car elle a déjà payé 84 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

---

### **06 / 2012 / 05- \* - Avenant au marché de l'Espace Avenir**

Monsieur le Président expose une rétrospective des travaux de l'Espace Avenir et signale aux membres du conseil municipal que suite à une réunion de chantier, l'entreprise CATHELAIN a signalé qu'il n'y avait pas de fondation sous le local des jeunes et qu'il faudrait complètement le démolir pour refaire un local avec des fondations, ce qui entraîne un surcoût des travaux de 9 000 € et par conséquent, il fallait passer un avenant au marché.

Monsieur le Président pense que comme les fondations doivent être refaites, il serait judicieux de profiter de ce fait pour agrandir l'espace cuisine qui ne faisait que 12 m<sup>2</sup> dans le projet retenu et de la passer à 16m<sup>2</sup>. En effet, l'espace cuisine lui semble très petit et l'opportunité est donnée de l'agrandir en lui ajoutant en plus une surface de 18m<sup>2</sup> comprenant un rangement et une laverie. Il indique aussi que ce projet est un projet engageant la commune pour une très longue durée et qu'il serait difficile de faire des travaux supplémentaires par la suite. Il insiste aussi sur le fait que cet ensemble doit être fonctionnel et ergonomique. Il indique enfin que l'agrandissement du local des jeunes a un coût supplémentaire de 27 000 €. Monsieur le Président signale également qu'il n'y aura pas de coût supplémentaire pour renforcer la charpente métallique car celle-ci pourra supporter l'isolation intérieure, l'éclairage et les radiateurs. Ce point a été validé par le bureau Veritas. Financièrement, Monsieur le Président explique que le coût des travaux serait porté à 460 000 € si l'extension est réalisée et qu'il peut être supporté par le budget actuel. Il donne le montant des subventions obtenues sur ce projet et qui n'ont pas encore été versées (365 000 €) et l'état de la trésorerie (environ 360 000 €) et explique comment financer ce coût supplémentaire.

Enfin, il porte à connaissance de tous les membres du conseil municipal l'avis des membres de la commission des travaux qui a été réunie le lundi 30 juillet 2012

Suite à cet exposé une discussion est engagée au sujet de l'agrandissement du local, car pour les fondations le surcoût est une obligation. La question principale relevée est le coût des équipements aux normes de la nouvelle cuisine. Monsieur le Président signale que le coût n'a pas été évalué mais que par contre les tables et les chaises ont déjà été achetées.

Plusieurs membres du conseil évoquent leurs craintes au niveau de coûts supplémentaires qui pourraient survenir lors des travaux à venir.

Monsieur WALLE signale qu'il faudrait informer la population sur le coût réel de l'Espace Avenir : le budget de base qui avait été fixé à 400 000 € de travaux et 70 000 € de services, est dépassé. Lors de la dernière réunion de la commission d'ouverture des plis, l'option sablage et rejointoiement des briques avait été retenue, ce qui portait le budget des travaux à 423 000 €. Aujourd'hui on parle de 460000 € + 70000 € auxquels il faudra ajouter le revêtement du sol et l'estrade (environ 22000 €), à cela, Il restera aussi à prévoir l'achat de matériels nécessaires au fonctionnement de la cuisine (armoires froides, armoires chauffantes, vaisselle, lave-vaisselle, etc...)

Plusieurs conseillers posent également la question de la location de cette salle. Si la salle n'est pas fonctionnelle, elle ne sera pas louée facilement.

Plusieurs conseillers posent la question de savoir si la salle a une vocation à dominante sportive comme initialement prévue. Monsieur le Président signale que les associations communales font des repas et qu'il faut un local suffisamment grand pour travailler dans de bonnes conditions. De mêmes pour les festivités communales, une salle accueillante est nécessaire. Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que les travaux effectués auront une durée dans le temps et qu'il serait dommage de ne pas faire cet agrandissement de suite car dans le temps il pourrait y avoir le regret du manque de place.

Après cet exposé Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de passer au vote. Le vote donne le résultat suivant :

7 personnes pour : Messieurs DESSE, MALY, CRANKSHAW, Mesdames MOREL, GEORGES, TURPAIN et PAGES,

5 personnes contre : Madame GALLANT et Messieurs DE JONCKHEERE, COLAERT, DELAYEN, et ASSELINEAU

2 personnes s'abstiennent par manque d'éléments concrets sur le chiffrage du projet global : de ce fait, Messieurs WALLE et THOUILLEZ sont retissant sur le coût financier mais favorables sur l'importance d'obtenir un produit fonctionnel et fini.

---

### **06 / 2012 / 06- \* - Compte rendu des réunions aux différents syndicats**

Monsieur le Président demande aux membres du conseil s'il y a eu des réunions de syndicat depuis la réunion du 3 juillet. Il n'y a rien eu depuis cette date.

## 06 / 2012 / 07- \* - Questions diverses

### 06 / 2012 / 07.01 Rapport d'activité d'Artois Comm

Monsieur le Président signale que le rapport d'activité 2011 d'Artois est consultable en Mairie pour ceux qui le désirent

\*\*\*\*\*

### 06 / 2012 / 07.02 Fonds de concours/Réhabilitation de la salle polyvalente communale

Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention passée avec Artois Comm concernant les fonds de concours et la subvention de 105 000 € attribuée pour la réhabilitation de la salle polyvalente communale. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### 06 / 2012 / 07.03 Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics Rapports des délégués – année 2011

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics et les rapports des délégués année 2011 est à leur disposition en Mairie.

\*\*\*\*\*

### 06 / 2012 / 07.04 Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais

Monsieur le Président signale que l'avis de consultation sur le projet régional de la santé est à la disposition des membres du conseil municipal en mairie, cela concerne le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie 2012-2016 et du programme d'actions « maladies chroniques » : la broncho-pneumopathie chronique obstructive.

\*\*\*\*\*

### 06 / 2012 / 07.05 Plan Local d'Urbanisme de LA COUTURE

Monsieur le Président signale que le projet de Plan Local d'Urbanisme de La Couture est consultable en Mairie pour ceux qui le désirent.

\*\*\*\*\*

### 06 / 2012 / 07.06 F.D.E 62

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la FDE 62 qui signale qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 la taxe locale sur l'électricité passera de 8 à 8.28 %.

\*\*\*\*\*

06 / 2012 / 07.07 Le S.I.A.D.E.B.P

Monsieur le Président signale que le rapport annuel du SIADEBP de l'année 2011 est mis à disposition des membres du conseil municipal en Mairie.

\*\*\*\*\*

06 / 2012 / 07.08 Chapelle SAINT LIEVIN

Monsieur le Président indique aux membres du conseil municipal que la bénédiction de la chapelle SAINT-LIEVIN devrait avoir lieu le samedi 10 novembre à 16 H 00 avec la présence de Monsieur l'Abbé DESSINGES.

\*\*\*\*\*

06 / 2012 / 07.09 Artois Comm compte-rendu de la réunion plénière du 10 avril 2012

Monsieur le Président signale que le compte rendu de la réunion plénière du 10 avril 2012 est mis à la disposition des membres du conseil municipal en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 50